

SITUATION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES FRANÇAISES ⁽¹⁾

Chapitre 1 : Situation des B.U. en 1975-1976

1 — ÉVOLUTION RÉCENTE

Les Bibliothèques Universitaires ont été créées par fusion des bibliothèques de Faculté mises en place dans le courant du XIX^e siècle. Les circulaires de novembre 1885 et novembre 1886 sont leur véritable acte de naissance.

Les constructions se sont faites, pour l'essentiel, entre 1880 et 1900 ; 7 ou 8 bibliothèques seulement entre 1900 et 1950.

Du début du siècle à 1955 les B.U. connaissent une remarquable stabilité : il y avait 17 Académies et 17 B.U. La B.U. de Paris comprenait 4 bibliothèques de Faculté et 4 bibliothèques plus ou moins rattachées (Sainte-Geneviève, Art et Archéologie, B.D.I.C., Langues Orientales) ; certaines B.U. de Province avaient des Sections Médecine séparées de la Bibliothèque Centrale.

Il devait y avoir en gros en 1955 : une trentaine de bâtiments pour une surface de 150 à 160.000 m², employant environ 500 personnes. L'effectif des étudiants se situait aux alentours de 30.000 en 1900 pour atteindre les 150.000 vers 1950.

En 1950, on a pu raisonnablement prévoir un accroissement important du nombre des étudiants, et c'est toute l'Université qu'il a fallu repenser.

INSUFFISANCE DES LOCAUX EN 1950

● Cette insuffisance résulte soit de leur vétusté, soit de leur capacité médiocre, soit de leur mauvaise conception, soit d'une combinaison des trois facteurs.

A part quelques locaux construits dans les années 30, la plupart datent du milieu ou de la fin du XIX^e siècle, quand ce ne sont pas des locaux « récupérés » datant du XVII^e ou du XVIII^e siècle.

● La conception des bibliothèques universitaires n'est plus adaptée aux besoins nouvellement ressentis : accroissement numérique des étudiants ; développement des sections Sciences et Médecine ; aspirations à l'accès libre.

D'où une baisse de fréquentation des chercheurs et une création corrélative de bibliothèques d'Instituts.

La Direction des Bibliothèques, créée en 1945, va être un « animateur » remarquable de 1950 à 1965.

LES INSTRUCTIONS DE 1962

Puisqu'il fallait construire, il fallait repenser le fonctionnement des bibliothèques et adapter les nouveaux locaux en conséquence. Comme les conditions les plus favorables au travail sont réunies lorsque le lecteur se trouve au milieu des livres et peut faire ses recherches lui-même, directement sur les rayons, il fallait mettre fin à la division matérielle des bâtiments en magasins et salles de lecture, et adopter un classement systématique pour les collections.

(1) Note de la rédaction : Gérard Thirion a intégré l'intervention qu'il avait faite au Congrès de Lyon, dans un contexte plus large. Il nous a semblé intéressant de publier ce nouveau texte dans son intégralité.

Note de l'auteur : Ce travail n'aurait pas vu le jour sans l'aide et l'encouragement de quelques collègues (Mlle Suzanne Delrieu, M. Marc Chauveinc), sans les travaux de ceux que j'ai cités au passage, et tout particulièrement de M. Michel Libes qui a bien voulu le relire et le corriger. Il me faut aussi remercier mes collaborateurs de la B.U. de Nancy qui m'ont fourni toute la matière première.

Mais les besoins, quantitatifs et qualitatifs, ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit d'un étudiant de 1^{er} et 2^e cycles, ou d'un professeur, chercheur ou étudiant de 3^e cycle.

A partir de cette analyse, on a défini une structure à deux niveaux :

premier niveau : étudiants de 1^{er} et 2^e cycles, avec beaucoup de places assises et un nombre raisonnable d'ouvrages (en accès libre, ou accès libre contrôlé, ou en magasins de type traditionnel avec rayons d'usuels) ;

deuxième niveau : professeurs, chercheurs, 3^e cycle, avec le maximum de documents utiles en accès libre et peu de places assises.

L'ensemble de ces dispositions s'accompagnait d'une division en Sections correspondant en gros aux Facultés de l'époque.

L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION DES ANNÉES 50

A partir de 1952, la coopération entre les bibliothèques est favorisée par plusieurs initiatives : normalisation du catalogage ; catalogage des thèses à la source ; lancement de catalogues collectifs de périodiques : Répertoire des périodiques avant 1939, I.P.P.E.C., listes départementales ; catalogue collectif des ouvrages étrangers (C.C.O.E.).

LE PERSONNEL

Outre un effort de mise en ordre des statuts des diverses catégories de personnels (début des années 50), on assiste au développement des structures de formation.

Les effectifs du personnel des B.U. qui devaient être de 500 vers 1950, sont actuellement de plus de 3.000. Mais le ralentissement récent est net : 2418 en 1969, 3.050 en 1976 (+ 26 %).

LES CONSTRUCTIONS

Les efforts de la Direction des Bibliothèques aboutissent, surtout avec les 4^e, 5^e et 6^e Plans, à un vaste programme de construction.

De 1955 (reconstruction de la B.U. de Caen) jusque 1976 (ouverture de Nancy-Médecine), et plus particulièrement pendant la décade 1964-1974, c'est plus d'une centaine de bibliothèques qui ont été construites, soit environ 500.000 m² de plancher. En 20 ans on a donc quadruplé les surfaces.

LES CREDITS

Il n'y en a jamais assez, c'est sûr ; mais il doit y avoir un seuil en-dessous duquel il n'y a plus de bibliothèque digne de ce nom.

Les recettes sont en gros de 2 ordres :

— Les droits versés par les étudiants, 15 F (inchangé depuis 1967) et qui, par le jeu d'exemptions diverses, rapportent environ 10 F par étudiant inscrit à l'Université.

— La subvention du Secrétariat d'État aux Universités : 23.434.000 F en 1968 et 55.427.000 F (+ 1 million C.N.L.) en 1976. Ramenés en francs constants 1976, ces chiffres seraient alors 45,2 et 56,5 millions (voir Annexe 2).

Cet accroissement semblerait acceptable, si dans le même temps les superficies n'avaient doublé et l'effectif des étudiants augmenté d'environ 60 %.

Ramenés à la « tête d'étudiant », les crédits dont dispose une bibliothèque pour faire face à l'ensemble des charges de fonctionnement passent alors en francs 1976, de 108 (1968) à 78 (1976) soit une baisse de 28 % (voir Annexe 2).

2 - SITUATION ACTUELLE

1. LES STRUCTURES

Il y a actuellement 26 Académies : 3 pour la région parisienne, 22 pour la province et 1 pour les Antilles ; il y a en 1976, 71 établissements d'Enseignement Supérieur

(Universités, Instituts nationaux polytechniques, Centres Universitaires) dont 14 à Paris (Universités 1 à 13 et Institut d'Études Politiques) et 2 Outre-mer (Antilles - Guyane et Réunion).

A la fin de 1976, les effectifs totaux des étudiants (personnes physiques) étaient de 821.600 dont 289.500 à Paris (35 %).

D'après un répertoire d'adresses publié récemment par le S.E.U., il y a, indépendamment d'une dizaine de sous-sections :

- En Province :

- 11 Bibliothèques Interuniversitaires avec 53 Sections
- 27 Bibliothèques d'Université avec 70 Sections

- A Paris (structure en cours de transformation)

- 3 Bibliothèques Interuniversitaires avec 29 établissements
- 6 Bibliothèques d'Université avec 13 Sections.

Ce qui nous donne :

- 47 établissements administratifs
- 165 établissements plus ou moins autonomes scientifiquement.

Les uns et les autres de taille très diverses : peut-on comparer la Sorbonne à la Section Lettres de Mulhouse ?

Les Bibliothèques interuniversitaires sont communes à plusieurs universités ; les Bibliothèques d'Universités correspondent à une seule Université ou à un Centre universitaire.

2. LES PERSONNELS (budget de 1976)

	<i>Province</i>	<i>Paris</i>	<i>Total</i>
	<i>+ DOM</i>		
Conservateurs et assimilés	306	212	518
Sous-bibliothécaires et assimilés	492	246	738
Magasiniers, ouvriers et personnels divers	711	448	1.159
Administratifs	434	203	637
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1.943	1.109 (36 %)	3.052

Prix de revient annuel d'un agent « bibliothèque universitaire », toutes charges comprises :

- échelon national : 43.200
- Nancy 40.380

3. LES CRÉDITS (comptes de 1976)

Les dépenses du Service des Bibliothèques se décomposent ainsi en millions de francs :

- Personnel, sauf charges communes 108,00
- Crédits de fonctionnement 55,40
- Crédits d'équipement 23,14

A quoi il faut ajouter :

- Le Centre National des Lettres 1,00
- Les charges communes pour le personnel (service des pensions...) environ 20 % 21,60
- Les charges communes du S.E.U.

sans oublier les recettes propres des B.U. (Nancy 8,40 % du prix de revient total de la B.U., notamment les droits versés par les étudiants et les recettes de photocopie).

On peut raisonnablement écrire que les B.U. françaises ont coûté, toutes dépenses confondues, environ 230 millions de francs : soit 284,00 F par étudiant et une charge de 4,40 F par habitant. (A titre de comparaison, et en suivant des critères identiques, le coût d'un étudiant en Université « Droit-Lettres », toutes dépenses confondues, doit revenir aux alentours de 6.000 F, sans les bourses ni les œuvres universitaires.)

A titre d'exemple, le prix de revient de la B.U. de Nancy se présente de la façon suivante :

— Personnel Etat, charges comprises	3.151.000
— Personnel B.U.	280.000
— Entretien les locaux	317.000
— Fonctionnement	259.000
— Dépenses documentaires	1.152.000
— Crédits équipement livres	139.000
	<hr/>
	5.298.000

Concernant les amortissements des locaux et du matériel, j'ai calculé un amortissement sur 50 ans de la valeur à neuf des locaux et un amortissement sur 10 ans de la valeur du matériel. J'obtiens une somme de 1.350.000 qui vaut ce qu'elle vaut. Total du coût, environ 6,6 millions : soit 287,00 par étudiant.

Les crédits des B.U. en Allemagne (Betriebsstatistik 1975 du V.D.B.) :

— Dépenses documentaires (voir plus loin)	95.700.000 DM
— Divers et matériel	14.370.000 DM
— Personnel	169.700.000 DM
— Crédits exceptionnels (équipements ?)	20.090.000 DM
	<hr/>
	299.860.000 DM

Pour comparer à la situation des B.U. françaises, il faut y ajouter l'équivalent des charges d'entretien des locaux, supportées là-bas par les Universités et chez nous par les Bibliothèques, soit 20.000.000 FF.

On obtient alors une somme totale équivalente à 620 millions de francs, soit 1.103 F par étudiant (562.000) et une charge par habitant (60 millions) de 10,30 F (Taux du DM 75-76 vers 2,00 F).

4. LES LOCAUX

Nous avons vu qu'on a beaucoup construit, surtout entre 1964 et 1974 ; depuis, les restrictions budgétaires ont cruellement frappé les constructions de B.U.

Le tableau de l'évolution des dépenses en capital (chapitre 56-10) est éloquent (en millions de francs).

	Autorisations de programmes	Crédits de paiement
1971		43
1972		45
1973		44
1974		39
1975	32,5	29
1976	14,8	23
1977	14,0	

Ces dernières années on trouvera : Nancy-Médecine (6.000 m²) en 1976, 4 petites opérations pour 6.000 m² en 1977... Si on tient compte des liquidations d'opérations engagées (constructions, équipement mobilier et livres) on ne doit pas pouvoir entreprendre beaucoup de choses en 1978. Et pourtant, de nombreuses constructions, de l'ordre peut-être de 150 à 200.000 m², sont encore indispensables surtout en Médecine et à Paris.

3 - LES USAGERS DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

1. STATISTIQUES DES ÉTUDIANTS (fin 1976)

Total des ressortissants du Secrétariat d'Etat aux Universités : 821.600 (cf. Statistique officielle du S.E.U.).

— Par niveau :

1 ^{er} cycle	325.600
2 ^e cycle	237.300
3 ^e cycle	106.900
<hr/>	
filières classiques	669.800
<hr/>	
capacité	20.700
autres formations 1 ^{er} /2 ^e cycle	89.500
au-delà du 2 ^e cycle	41.500
<hr/>	
	151.700

— Par disciplines :

Droit	109.800
Sc. écon.	55.600
Lettres	253.400
Sciences	116.900
Médecine	147.700
Pharmacie	33.500
Dentaire	12.200
<hr/>	
	729.100
<hr/>	
Capacité	20.700
Sc. de gestion	9.400
Sc. de l'ingén.	11.900
Sport	6.250
IUT	44.250
<hr/>	
	92.500

A la rentrée 1976, 158.400 étudiants ont pris une 1^{re} inscription soit les 3/4 des bacheliers.

2. LES PROFESSEURS

— Au 1^{er} janvier 1976 : 44.500 dont 41.880 pour les Universités.

— Pour l'année 1974, les 38.220 professeurs d'Université se répartissaient ainsi :

Professeurs	2.777
Maîtres de conférence	7.182
Maîtres-assistants	10.034
Chefs de travaux	1.111
Assistants	16.742
Dentaires	354

3. FRÉQUENTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Étudiants et professeurs notés dans les statistiques officielles sont tous usagers potentiels des B.U. Mais ils sont loin de les utiliser tous : certaines B.U. distinguent « inscription à l'Université » et « inscription à la B.U. », demandant ainsi une démarche volontaire de l'utilisateur. D'après un échantillonnage portant sur 6 B.U. françaises pratiquant cette méthode, il ressort que le nombre d'inscrits à la B.U. ne serait que de 42 % du

nombre d'inscrits à l'Université. A Nancy, il est de 47,2 % (10.850 sur 23.000, chiffres au 31 décembre 1976).

Être inscrit à la B.U. ne signifie pas pour autant la fréquenter régulièrement, et encore moins en utiliser les services : les grandes salles de nos bibliothèques, pour peu qu'elles soient bien situées par rapport à l'Université, servent souvent de « Salles de permanence » ou de « chauffoir » aux étudiants entre deux cours : à quoi sert d'avoir 500 entrées par jour à Nancy-Droit quand dans l'après-midi du 17 mai 1977 vers 14 h 30, sur 139 étudiants présents, 31 seulement utilisaient un ouvrage (qui n'était pas forcément de la Bibliothèque) ? Sur les 10.850 étudiants inscrits à la B.U. de Nancy, combien utilisent normalement ses services ? La moitié ?

La remarque s'applique aussi aux enseignants : l'Université de Nancy II compte plus de 300 enseignants permanents ; 225 d'entre eux ont un dossier ouvert à la bibliothèque ; 118 dossiers seulement ont été « actifs » durant les 4 premiers mois de 1977 (17 sur 99 en Droit et 101 sur plus de 200 en Lettres).

Ce paragraphe sur les usagers est décevant : la moitié des enseignants et des étudiants ne mettent pratiquement pas les pieds en B.U., et sur cette moitié qui y vient, une partie notable est peu « pratiquante ». Ceci explique qu'avec la norme de 1 m² de locaux par étudiant nos bibliothèques sont assez grandes. Mais ceci ne traduit-il pas la pauvreté de nos moyens en documents à communiquer ? Comment assurer le service de 20.000 étudiants et 1.500 enseignants quand on ne peut acquérir que 6.900 ouvrages et 2.700 périodiques ?

Je me permettrai alors de dresser, d'après l'expérience de Nancy et la connaissance de quelques autres B.U., un tableau corrigé des usagers réels :

	Inscrits à l'Université	Actifs en B.U.	
1 ^{er} et 2 ^e cycles (autres formations comprises sans IUT ni capacité)	608.000	250.000	(1 ^{er} niveau)
3 ^e cycle (autres formations comprises)	148.000	100.000	} 130.000 (2 ^e niveau)
Professeurs	40.000	20.000	
non universitaires		10.000	

4 - LES SERVICES COMMUNS

1. LA DIVISION DE LA COOPÉRATION ET DE L'AUTOMATISATION (DICA)

Le Service des Bibliothèques du Secrétariat d'État aux Universités a été chargé par convention avec la Direction du Livre du Secrétariat d'État et de la Culture et la Bibliothèque Nationale (établissement public) de créer ces services communs.

A cette fin, un organisme ministériel, relevant du S.E.U., la Division de la coopération et de l'automatisation, ou DICA, a été mis sur pied dès l'été 1975.

2. LES CENTRES DE COOPERATION

Les Centres de coopération, organismes opérationnels, ont été créés par lettre du Secrétaire d'État aux Universités du 28 août 1975 : « Ces services... ont un rôle purement technique ; ils sont chargés d'exécuter la politique de coopération entre l'ensemble des bibliothèques, qui est définie par l'Administration Centrale (la DICA)... Celle-ci est chargée de définir les objectifs et les modalités de réalisation d'un réseau cohérent des bibliothèques françaises... ». Leur existence a été officialisée par l'arrêté du 19 novembre 1977. Une Convention entre le S.E.U. et la Bibliothèque Nationale doit régler les modalités pratiques de fonctionnement des Centres, en définissant les missions et en donnant les moyens correspondants.

- Objectifs et moyens : la DICA
- Gestion et exécution : la BN

Les centres créés (qui existaient déjà parfois sous une autre forme) :

1. Centre bibliographique national (CBN)
 - Catalogue Collectif des Ouvrages Étrangers (CCOE)
 - Inventaire Permanent des Périodiques Étrangers en cours (IPPEC)
 - Bibliographie de la France
 - Service de normalisation
2. Centre national des échanges
3. Centre national de prêt
4. Centre national du livre ancien et des documents rares et précieux
5. Centre national de restauration et de reliure.

(Je ne dirai rien de ces deux derniers centres qui sont à l'état de projet.)

3. LE CCOE

Il existe depuis une vingtaine d'années et a déjà rendu de très grands services. Ses caractéristiques actuelles peuvent se définir ainsi : manque de locaux et de locaux adaptés ; déficit notoire de personnel ; attente d'une informatisation qui devrait prendre la relève.

Il contient environ 3 millions de fiches (dont les 3/4 « d'unicats ») et environ 170.000 fiches sont intercalées annuellement (135.000 en 1969) ; 450 bibliothèques françaises y participent, mais environ la moitié seulement sont actives.

Les demandes : 20.000 par an en moyenne, dont 55 % sont productives (rappel : BLLD, 2.500.000 avec 90 % de réponses positives) ; installé depuis peu, le télex devrait améliorer le trafic.

Problèmes en suspens : intercalations en retard ; incohérences du catalogage (nécessité d'uniformiser) ; et surtout mauvaise rédaction des demandes.

Si CAPAR (voir plus loin) fonctionnait, le CCOE deviendrait rapidement un fichier mort, peut-être reversé dans CAPAR, peut-être conservé pour servir de structure d'accueil aux bibliothèques non adhérentes à CAPAR.

4. L'IPPEC

L'inventaire permanent des périodiques étrangers en cours a, lui aussi, une bonne vingtaine d'années d'existence. Exploité d'abord manuellement, il est actuellement entièrement informatisé. La 4^e édition couvrait l'année 1965. Un 1^{er} supplément, paru il y a quelques années, couvre la période 1965-1969. Un 2^e supplément (période 1970-74) devrait paraître incessamment et comportera, ce qui est nouveau, l'état des collections.

Le fichier cumulatif informatisé porte sur la période 1965-1974 ; un fichier manuel (depuis le 1^{er} janvier 1975) est à peu près à jour pour les Sciences et la Médecine, mais accuse un certain retard pour Droit et Lettres. Le fichier informatisé contient 70.000 titres différents correspondants à 2.300 bibliothèques participantes. En 1976, il a reçu 20.000 bordereaux (notices nouvelles et corrections) émanant de 400 bibliothèques.

Un catalogue national des périodiques, français et étrangers, est en projet, qui reprendrait toutes les informations de l'IPPEC mais aussi celles, concernant les périodiques français, des bibliothèques qui voudraient bien lui en fournir. Ce catalogue serait à la fois imprimé, et consultable par terminal.

Cette section « périodiques » de CAPAR pourrait être opérationnelle courant 1979 ou début 1980. Le produit pourrait se découper en catalogues sectoriels (Médecine, Chimie, Droit, etc.) et en catalogues locaux ou régionaux.

5. LA BIBLIOGRAPHIE DE LA FRANCE (partie Livres et Périodiques)

Ce service de la BN qui a plus de 150 ans, est maintenant rattaché au Centre bibliographique national. Le Dépôt légal, lui, est resté un service direct de la BN.

Les bordereaux sont créés directement à partir des livres dès que le DL les a transmis, et enregistrés immédiatement sur l'ordinateur de la BN. Quand les notices sont au net,

elles sont transmises à l'ordinateur de l'Isle d'Abeau qui prépare la bande de photocomposition pour l'imprimeur de la Bibliographie de la France, photocomposition dont on tirera les fiches nécessaires aux catalogues de la BN et à CANAC.

La partie périodiques (ainsi que les autres suppléments) est toujours traitée de façon manuelle.

Les délais entre la mise en vente chez le libraire et la sortie de la Bibliographie de la France, sont très longs, de l'ordre de 6 semaines à 6 mois minimum, dûs à une addition de retards successifs, de circuits restés traditionnels et de mauvaises conditions de travail.

Des conditions idéales et une réforme totale pourraient réduire ce délai aux environs de 6 semaines, ce qui est indispensable pour un bon fonctionnement ultérieur du système CANAC (voir plus loin).

Deux jeunes collègues de l'ENSB, France Duclos et Pierre Le Loarer, dans un travail scolaire très intéressant, ont proposé, soit le catalogage à la source tel qu'il se développe aux USA, en Angleterre ou en Allemagne, soit (et/ou) le branchement direct du CANAC sur le Dépôt Légal sans attendre la Bibliographie de la France.

6. LE CATALOGAGE NATIONAL CENTRALISÉ (CANAC)

C'est un service commun de la DICA, non géré par la BN (?!) : il consiste à fournir les fiches imprimées à partir des notices enregistrées par la Bibliographie de la France.

Le service fonctionne actuellement dans les locaux du Centre de Traitement Informatique des Bibliothèques (CETIB) à l'Isle d'Abeau près de Bourgoin-Jallieu.

On est sorti du stade laboratoire et tests, on n'en est pas encore au stade opérationnel. Les délais de livraison actuels sont de l'ordre de 1 mois après la sortie de la Bibliographie de la France.

Il semble que le système soit actuellement au point, mais des problèmes internes (personnel ? moyens ? définition d'une politique ?...) en retardent l'application en vraie grandeur.

7. LE CATALOGAGE PARTAGÉ (CAPAR)

Service « partagé » entre le Centre bibliographique national (conception, contrôle bibliographique) et la DICA (partie informatique, moyens).

Il consiste à établir un réseau de bibliothèques autour d'un fichier central accessible immédiatement (d'où terminaux d'ordinateur à partir de nombreux points du territoire national). C'est un catalogue collectif (d'où, aussi, IPPEC, CCOE...) et une aide au catalogage.

Une bibliothèque achète un ouvrage français ou étranger : elle consulte le fichier CAPAR (quand il existera), puis le fichier en cours de validation, puis le fichier signalétique des ouvrages en commande, et enfin le fichier CBU contenant les notices des bandes étrangères. Si la recherche est négative, la bibliothèque en question crée la fiche et la transmet au catalogue CAPAR. Si la recherche est positive, il y a reproduction et envoi de fiches comme pour CANAC. Évidemment, tout est enregistré en mémoire, et nous avons alors un nouveau CCOE auquel s'ajoutent les ouvrages français.

L'analyse bibliothéconomique du système a été faite durant l'hiver 1974-75. Les informaticiens avaient terminé leur travail (structures des fichiers, organisation du réseau, cahier des charges, étude des terminaux, programmation) pour l'été 1976. On a perdu 2 ans : problèmes de terminaux, problèmes d'argent, problèmes de structures. En mettant les choses au mieux, les tests devraient commencer en 1978 avec une dizaine de terminaux.

8. LE SERVICE DE NORMALISATION

Un nouveau manuel de catalogue (Mlle Pelletier) est publié. Ce service, actuellement en sommeil, devrait : mettre à jour en permanence ce manuel ; élaborer les règles nouvelles ; constituer un fichier « autorités » indispensables pour CAPAR ; pouvoir

répondre à toutes demandes concernant les normes ; rédiger un manuel identique pour les périodiques et les autres supports.

9. LE CENTRE NATIONAL DES ÉCHANGES (20 personnes)

Créé il y a déjà longtemps, continue à accomplir ses tâches : correspondant national des échanges avec l'étranger ; échanges à partir des produits du Dépôt Légal au profit de la BN et de quelques autres bibliothèques surtout parisiennes ; grosse efficacité au niveau des publications officielles.

10. LE CENTRE NATIONAL DE PRÊT (25 personnes, 1.880 m² de planchers)

Créé il y a une bonne dizaine d'années, il s'efforce, avec des moyens trop réduits, de répondre aux objectifs qu'il s'est fixés : en priorité, prêter à l'étranger les livres français ; ensuite, prêter des livres dans le circuit prêt-inter français.

Il a repris les missions du Service Central de Prêt : prêter les livres « prêtables » de la BN (ce prêt BN + le prêt interbibliothèque du CNP = 3.566 transactions en 1975) ; servir de boîte aux lettres « prêt interbibliothèques » pour les bibliothèques parisiennes non universitaires et non « grands établissements » (prêt 1975 : 2.206).

Au total, cette activité de prêt, est du même ordre que celle d'une bonne BU de province. Je suis de ceux qui trouvent insuffisantes ces missions : les BU, en province surtout, ont besoin d'une (ou plusieurs) Bibliothèques Nationales de Prêt, capables de prêter en direct, ou en photocopies, le plus possible de documents rares (surtout étrangers), et ceci suppose un stockage important. La plupart de nos collègues parisiens sont opposés à ce projet parce que Paris, par la diversité de ses bibliothèques, possède peu ou prou, en cherchant bien, tous ces documents rares. Mais le nombre élevé des chercheurs à Paris (la moitié des chercheurs français) rend indisponibles en permanence ces documents ; d'autres problèmes (manque de locaux, de personnel, très mauvaises conditions de travail) font que le prêt à partir de Paris ne répond pas aux besoins des bibliothèques de province. Finalement, tout se passe comme si on approuvait cette déclaration de Madame le Secrétaire d'État aux Universités à *France-Soir* du 6 avril 1977 sur le thème : « La Recherche Universitaire doit redevenir un foyer de création »...

« Q : Les bibliothèques contribuent aussi à la recherche. Quelle politique menez-vous dans ce domaine ?

R : Nous sommes en train d'étudier un projet tendant à faire de la BN un grand centre de recherche, qui, grâce à des moyens modernes d'information, pourrait être le support de la recherche en sciences humaines pour toute la France.

Q : Vous avez fait un choix entre la BN et les BU ?

R : Nous ne pouvons pas faire un effort d'investissement dans les 180 établissements d'enseignement supérieur. Je crois qu'il est intéressant de faire un grand centre de service pour toutes les bibliothèques françaises. Il y a aussi un problème de personnel. Le drame des BU étant, faute de personnel, d'être ouvertes quelques heures par jour seulement ».

Cette déclaration m'a beaucoup choqué : les 5 sections de la B.U. de Nancy sont ouvertes en moyenne 11 heures par jour chacune, et pourtant nous manquons cruellement de personnel ; les BU françaises de province sont considérées comme tellement mineures que les chercheurs de province devront aller à Paris pour faire leur recherche par le train de 6 h 50. Mais n'est-ce pas plutôt « le train de 8 h 47 » ?

Nous avons un besoin immédiat de Bibliothèque(s) Nationale(s) de Prêt dont le coût serait moindre que celui du système actuel.

5 - FORMATION DU PERSONNEL

1. LES CONSERVATEURS

Ils sont formés pour 1/3 par l'École Nationale des Chartres (3 ans d'École + 1 année de spécialisation « Bibliothèques ») ; pour le plus grand nombre, par l'École Nationale Supérieure de Bibliothécaires à Lyon-Villeurbanne, en une année seulement à partir d'un diplôme de 2^e cycle d'enseignement supérieur. On a beaucoup épilogué sur cette formation en un an que tous s'accordent à reconnaître insuffisante.

Pour les candidats reçus au concours et ayant déjà travaillé en bibliothèque, ou ayant reçu la formation du CAFB (en un an), cette formation en un an serait suffisante, mais elle est inadaptée puisque commune aux étudiants n'ayant jamais mis les pieds en bibliothèque. On inflige aux premiers une formation faisant appel à trop de choses simples et déjà connues.

Pour les étudiants qui n'ont jamais été en bibliothèque (sauf, et pas toujours, comme utilisateurs), cette formation commune est trop générale et souvent indigeste.

Si on considère notamment la nature des fonctions que doivent remplir les conservateurs de bibliothèques universitaires, la formation de l'E.N.S.B. expose les élèves à être, au départ, des praticiens mal à l'aise s'ils ne trouvent pas dans leur bibliothèque d'affectation, des conservateurs suffisamment nombreux pour les encadrer. Rappelons d'ailleurs que ce rôle d'encadrement incombe à ces derniers pendant l'année de stage.

Il faut réformer cette école. Deux années ? peut-être. Mais plus simplement ne pourrait-on exiger la possession du CAFB comme une condition supplémentaire au concours (avec peut-être aussi, la possession d'une maîtrise, ou de ses équivalences, au lieu de la licence). Nous aurions des candidats plus motivés, déjà expérimentés, connaissant bien les aspects techniques, et l'enseignement de l'E.N.S.B. en serait profondément modifié. Et il ne devrait y avoir aucune difficulté pour prendre en compte ultérieurement cette année de CAFB dans leur carrière.

Il y aurait aussi beaucoup à dire sur la « spécialisation ». C'est le titulaire d'un diplôme littéraire qui sera nommé conservateur dans une B.U. Sciences ou Médecine, et éventuellement vice-versa. Mais dans ce domaine, en l'état actuel du statut de la fonction publique française, il ne doit pas y avoir grand chose à faire.

2. LES SOUS-BIBLIOTHÉCAIRES

Leur formation en un an, à Paris et dans des Centres de province, souvent commune avec le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire (CAFB) est réputée excellente. J'ajouterais que, eu égard au chômage conjoncturel des diplômés de l'enseignement supérieur, le niveau est très élevé, presque égal à celui des conservateurs. Et ceci n'est pas très sain pour l'avenir de la profession.

3. LES MAGASINIERS

Jusqu'à une période récente, leur recrutement était laissé à l'initiative des chefs d'établissements et la formation était assurée sur le tas avec quelques cours généraux dispensés en complément.

Depuis 2 ans, le recrutement s'effectue par concours, où affluent des bacheliers et des diplômés du supérieur ; durant ces deux années, ce concours a donné à Nancy sur 4 postes : 2 bacheliers (dont un IUT 1^{re} année), 1 titulaire du DUT et du CAFB, 1 titulaire de maîtrise et du CAFB. Sans commentaire.

Chapitre 2 : Quelques études détaillées

Propositions de redressement

1 - ANALYSE DES TACHES D'UNE B.U., L'EXEMPLE DE NANCY

Ayant assisté en septembre 1975 à un Séminaire organisé par LIBER à Berlin sur les « coûts en B.U. », j'ai essayé, avec la plus totale collaboration du personnel de la B.U. de Nancy, d'analyser nos tâches quotidiennes.

Ce travail n'a aucune prétention scientifique ; des spécialistes auraient trouvé de bien meilleures grilles mais je pense que l'expérience, même imparfaite, mérite un rapport, car il me semble qu'elle est la première en France.

1. DÉFINITION DES PERSONNELS

Les effectifs 1976 : 78 personnes (80 en novembre-décembre) :

- 13 Conservateurs et assimilés
- 24 sous-bibliothécaires et assimilés
- 28 magasiniers et service
- 13 administratifs.

En fait, jamais nous n'avons été 78 ou 80 ; les absences pour raison de maladie et maternité (non remplacées) ou pour toute autre raison ont dépassé les 12 %. Le nombre total d'heures travaillées s'élève à environ 104.000 pour l'année, soit en moyenne 1.300 heures par an et par poste.

Nous avons distingué 3 catégories de tâches :

A : tâches de niveau conservateur, y compris Attaché d'administration et certaines tâches de sous-bibliothécaires.

B : tâches techniques, de niveau sous-bibliothécaire, pouvant parfois être effectuées par du personnel de service ou administratif.

C : les tâches de service (gardiens, magasiniers, ouvriers) ou administratives (administration et dactylographie).

2. DÉFINITION DES TACHES

— Choix des livres : lecture des bibliographies, contacts avec les usagers et les libraires ; vérifications ; suites et collections...

— Acquisitions : listes et fiches de commandes, réception, inventaire, factures, dons et échanges.

— Catalogage et indexation, fabrication des fiches et listes de nouvelles acquisitions.

— Intercalation des fiches de toute nature.

— Traitement des documents et reliure

— Renseignements sur le fonctionnement et l'utilisation de la bibliothèque

— Renseignements d'ordre scientifique et bibliographique

— Thèses et mémoires entrés à la B.U., catalogage et traitement

— Périodiques, abonnements, bulletinage, échanges, remise en état de collections

— Prêts et communications, surveillance des salles, photocopies

— Prêt inter-bibliothèques

— Service des thèses et écrits universitaires, originaux de Nancy et à destination

des autres bibliothèques

— Catalogues collectifs

— Refonte de fonds anciens

— Tâches d'administration

— Formation professionnelle donnée et recherches au profit de la bibliothèque,

enquêtes diverses.

— Formation professionnelle reçue et recherches personnelles.

● Catalogage : 6950 documents				
A : vérifications, indexations	2190 h	—>	19 mn	
B : catalogage proprement dit	4400 h	—>	38 mn	
C : dactylographie, listes acquisitions	5530 h	—>	48 mn	
● Intercalation : 12000 documents (il y a beaucoup plus de fiches (6.950 + 5.020 thèses)				
A : vérifications	1580 h	—>	8 mn	
B : intercalation proprement dite	2840 h	—>	14 mn	
● Traitement des ouvrages : 14.000 (12.000 + 2.000 périodiques)				
B : reliure de 2.500 vol.	1370 h	—>	33 mn	
C : étiquetage, estampillage (14.000)	4720 h	—>	20 mn	
● Thèses : réception, inventaire, catalogage : 5020				
	A :		1230 h	
	B :		2050 h	
			<hr/>	
			3280 h	—> 40 mn

— Récapitulation

● Total des heures	A 6030 = 5 postes	
	B 13130 = 10 postes dont 1 pour reliure	
	C 11260 = 8 postes : 5 dactylos et 3 magasin.	
	<hr/>	
	30420	23,5 postes environ

● Achat d'un ouvrage : choix, acquisition, catalogage, intercalation, traitement : 175 minutes (environ 3 heures) + temps passé au choix.

Pour acquérir 4000 ouvrages supplémentaires afin de doubler les achats de 1^{er} niveau, en y comptant le même temps, (ce qui serait peu probable compte tenu des achats en nombre) 12.850 heures correspondant à 9 postes y suffiraient. En fait, on peut ramener à 8 postes.

- Traitement d'une thèse (mêmes éléments) : 82 minutes
- Reliure : 33 minutes

5. AUTRES SERVICES INTÉRIEURS

	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Total
Périodiques	1620	3640	1870	7130
Prêt inter	340	4890	2890	8120
Service des thèses	600	890	1110	2600
Refonte		1990	930	2920
Catal. Collect.	75	1550	350	1975
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	2635	12960	7150	22745
	2 postes	10 postes	5 postes	17 postes

Note sur le prêt-inter : le chiffre de 4637 (d'où 105 minutes) est la moyenne arithmétique du nombre d'opérations positives prêts + emprunts.

En fait, en affinant davantage (chapitre 3 § 5), on trouve 107 mn.

6. SERVICE PUBLIC

— Renseignements

A : 1030 heures, à peu près à égalité entre conservateurs et sous-bibliothécaires, soit moins que l'équivalent d'un poste pour toute la BU. C'est trop peu.

B : 1200 heures, surtout par les magasiniers

— Surveillance, service du prêt, magasins, photocopies : 28.680 h, évidemment par les magasiniers, équivalent de 20 postes.

7. ADMINISTRATION

A : 6500 heures soit

— Directeur	1000
— Attaché d'admin. univ.	1300
— 7 conservateurs	4200
(50 % du temps des 5 chefs de Section et des 2 conservateurs chargés de missions particulières)	

B : 950 heures : 1 sous bibliothécaire chargé d'un service technique

C : 9070 heures par le personnel administratif

- 3 personnes au service central
- l'équivalent de 3,5 postes dans les 4 sections importantes.

8. ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

A : 2655 heures soit 2 postes : 1,5 pour enseignement
0,5 pour recherche

B : 750 heures soit 0,5 poste, formation professionnelle reçue

9. DIVERS RATIO

— Les tâches en équivalents postes

	A	B	Adm.	Serv.	Total
Accr. des collections	5	10	5	3	23,5
Service intérieur	2	10	—	5	17
Service public	1	1	—	20,5	22,5
Administration	5	1	6,5	—	12,5
Formation prof.	2	0,5	—	—	2,5
	15	22,5	12	28,5	78

— Les coûts : sachant que le prix de revient moyen d'une heure de personnel, toutes charges comprises, était de l'ordre de 30,30 F (3.151.000 F pour 104.000 heures), on obtient les chiffres moyens suivants :

- Entrée d'un ouvrage acheté, 75 min., 89 F
- Entrée d'un ouvrage don/échange/thèse, 82 min., 42 F
- Périodique courant, traitement : 158 min., 79 F
- Reliure : 33 min., 17 F + 40 F de coût du volume relié.

— Enfin, si on admet que le produit fini de la B.U. de Nancy est un ouvrage prêté ou communiqué, le coût unitaire de cette opération serait de $5.600.000 : 220.000 = 30$ F.

2 - MOYENS ET RÉSULTATS

1. LES ACQUISITIONS

— Statistiques nationales 1974 (ESGBU). Cette enquête est incomplète d'environ 15 % des résultats. J'ai dû extrapoler de ces 15 % pour présenter des résultats globaux.

	unités	Francs 1974
● Périodiques vivants, abonnements	58.000	12.000.000
dons et échanges	30.000	
● Livres et documents, achat	255.000	12.250.000
dons et échanges		inconnu
● Reliure	80.000	3.200.000
		<u>27.450.000</u>

soit 36,80 F par étudiant ; dont crédits d'équipement 2.450.000.

Si on admet que les dépenses documentaires ont augmenté de 20 % en 2 ans et que le nombre de documents achetés est inchangé, ce qui est assez probable, le chiffre des dépenses documentaires serait de 33 millions et le ratio par étudiant de 40,70 en 1976.

— Pour Nancy, il suffit de rappeler certains chiffres déjà donnés (1976)

● Périodiques vivants, abonnements	1.450	554.000
● Dons et échanges	1.250	
● Livres, achats	6.050	629.000
● Thèses	5.020	
● Livres dons et échanges	900	
● Reliure, moins de	2.500	107.000
		<hr/>
		1.290.000

soit 56,00 F par étudiant ; dont crédits d'équipement 130.000.

— Les statistiques allemandes 1975 (Betriebstatistik du V.D.B.) : 52 B.U., 562.000 étudiants. Les acquisitions sont très importantes car liées à des créations de bibliothèques neuves pour lesquelles un effort exceptionnel est consenti.

	unités	DM
● Périodiques courants (dons et échanges compris)	280.000	25.290.000
● Monographies, suites, collections documents divers	1.615.000	57.460.000
● Dons et échanges	635.000	
● Reliure	?	12.950.000
		<hr/>
		95.700.000

soit 170 DM par étudiant = 340 F.

Nous verrons plus loin quel correctif il est nécessaire d'apporter à ces chiffres pour les rendre comparables à la situation française.

2. LES PRÊTS ET COMMUNICATIONS

— A Nancy où le service de communication des ouvrages est facilité par le système de l'accès libre contrôlé pour le 1^{er} niveau, et où existe, comme partout ailleurs, l'accès libre généralisé pour le 2^e niveau (donc totalement incontrôlable), les résultats sont les suivants :

	Prêts	Communications	Total	Ratio/étudiant
1975	95.000	105.000	200.000	8,7
1976	103.200	115.200	218.400	9,5

Le chiffre des prêts comprend aussi celui du prêt-inter.

— A l'échelon national, la réalité est difficile à saisir ; par divers recoupements on aboutirait aux environs de 2.900.000 prêts en 1974 et beaucoup moins sûrement à 2.600.000 communications, ce qui donnerait, sous toutes réserves le ratio de 7,5 transactions. La B.U. de Montpellier a vu une courbe inverse de Nancy et se trouverait aux alentours de 6,8 en 1976 après avoir dépassé 7 en 1975.

— Les statistiques allemandes pour 1975 sont très précises. Il s'agit de tout document sorti des magasins par bulletin (et l'accès libre y est autant sinon plus développé que chez nous). Pour 44 B.U. et 502.000 étudiants, il y a eu 9.926.000 « prêts et communications » soit une moyenne de 225.000 par B.U. et de 19,80 par étudiant.

3. LES THÈSES

Si le système Droit et Lettres est, en gros, satisfaisant, il n'en est pas de même du secteur Médecine/Sciences/Pharmacie. Dans ces trois dernières disciplines, il n'y a plus de thèses en nombre ; en 1976 à Nancy, nous avons liquidé ce qui était en retard et nous n'aurons plus qu'à faire des fiches et des listes et à les diffuser.

Les thèses devenant à l'échelon local des documents uniques, vont être très demandées par le prêt interbibliothèques (525 emprunts et 725 prêts de thèses françaises, essentiellement locales à Nancy). Nous savons aussi que beaucoup de bibliothèques répugnent à prêter les documents uniques. C'est l'impasse totale. La question est à revoir complètement et je sais qu'on s'en préoccupe en haut lieu ; c'est pourquoi je n'en

écrivrai pas plus. Mais je pense qu'un service national de fabrication de micro-fiches, très peu coûteux, répondrait au problème. Ceci est peut-être aussi une activité possible pour le Centre National de Prêt.

Quant aux thèses étrangères, je pense qu'il faut les abandonner à 2 ou 3 bibliothèques à l'échelon national... dont le CNP. Nous n'avons pas de temps à perdre à l'échelon local.

4. LA CONSERVATION ET LES ÉLIMINATIONS

Je renvoie ici à l'excellent document de mon collègue N. Richter de la B.U. du Mans. Comme lui, je pense que le problème est à résoudre à l'échelon régional : on ne peut ni tout garder à l'échelon local, ni éliminer sans règle et sans savoir où on conserve. La question est urgente et devra être réglée dans la décade qui vient.

5. L'INFORMATION DANS LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

Ce devrait être l'une des missions fondamentales des conservateurs : nous avons vu que le temps consacré à cette tâche ne correspondrait qu'à 1030 heures (1% du temps utile à la B.U. et 5,5 % du temps du personnel à qualification scientifique).

Mais les conservateurs sont absorbés par les tâches quotidiennes, bibliothéconomiques ou gestionnaires, et peu disponibles (quelquefois peu disposés) à ce genre de travail. Pourtant, au stade de leur formation, c'est une des tâches qui les enthousiasme le plus.

Avec l'introduction des techniques nouvelles, la mise en place des réseaux documentaires, des terminaux à l'échelon local, ceci devrait s'améliorer.

Il restera à convaincre les usagers que quelque chose a changé dans les bibliothèques, que les bibliothécaires peuvent encore servir à autre chose qu'à stocker des livres et à veiller jalousement à leur conservation (... et à leur non-utilisation).

Et à trouver le financement correspondant à l'emploi de ces nouvelles techniques.

3 - LE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES

Ce chapitre était complètement rédigé lorsqu'est parue l'étude de nos collègues Denis Pallier, Anne-Marie de Narbonne et Christian Lupovici sur les « Statistiques du prêt interbibliothèques (dans les bibliothèques françaises) en 1975 » (*Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 22, mai 1977, p. 259-329). Je me contenterai de reprendre quelques parties de cet article, avant d'aborder les problèmes de gestion.

1. STATISTIQUES DU PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES EN FRANCE EN 1975

— Volume des transactions

	Prêts		Emprunts	
BIU Province	48.323	69.875 (86 %)	38.463	95.503 (88 %)
BU Province	21.313		57.040	
Centres Univers.	239	14 %	2.147	12 %
BM classées	7.192		5.474	
BM non classées	4.119		7.313	
	<u>81.186</u>		<u>110.440</u>	
Bibl. Nationale	3.566	42 %	1.103	7 %
Grands Établissements	14.953		153	
Bibl. de Paris par CNP	2.206		—	
BU de Paris	27.965	58 %	15.253	93 %
	<u>48.690</u>		<u>16.509</u>	
Total bibliothèques françaises	129.876		126.949	

— Divers rapports

	<i>Prêts</i>	<i>Emprunts</i>
Province	62,5 %	87 %
Paris	37,5 %	13 %
BU (Paris + province)	75,3 %	90 %

— Les Centres de documentation

● Les rédacteurs de l'étude estiment que le CNRS a satisfait, durant la même année, à 300.000 demandes par copies.

● Qu'en ajoutant aux chiffres précédents (Bibliothèques et CNRS) les autres centres de documentation, on devrait arriver aux environs de 600.000 transactions par an.

● On peut conclure que l'ensemble des bibliothèques, avec 130.000 transactions (prêt + emprunt) ne représentent qu'une petite partie (moins du quart) du prêt interbibliothèques.

— Le reste de l'article, concernant les taux de satisfaction, la qualité des documents (prédominance de la Médecine dans les B.U.), leur nature (importance des périodiques étrangers et de la photocopie dans les B.U.), n'appelle pas de remarques particulières.

2. UNE ANALYSE PLUS FINE : LES STATISTIQUES DE NANCY EN 1975

— Volume des transactions

	1975			1976		
	Deman- des	Réponses positives	%	Deman- des	Réponses positives	%
Emprunts	4432	3532	80 %	5630	4368	78 %
Prêts	6271	4207	67 %	8085	4906	61 %
TOTAL	10703	7739		13715	9274	

Augmentation 76/75 = 20 %

— Résultats par disciplines (1976)

	LIVRES		PÉRIODIQUES		THÈSES	
	E	P	E	P	E	P
Lettres/Droit	733	399	385	397	68	143
Sciences	40	112	615	416	29	91
Méd./Pharmacie	110	66	1950	2861	438	521
	883	577	2950	3574	535	755
● Dont photocopies			2318 (79 %)	3032 (85 %)		
● Dont thèses françaises					525 (99 %)	748 (98 %)

Importance de la Section Médecine + Pharmacie

	1975	1976
Emprunts	50 %	57 %
Prêts	63 %	70 %

3. LE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES EN ANGLETERRE

Il s'appuie sur une organisation très centralisée (cf. « Les services étrangers à la BLLD » dans *Bulletin de l'Unesco*, 1975, n° 5 et communication au Congrès de Caen dans *Bulletin de l'ABF*, 1976, n° 92).

— La BLLD est la bibliothèque centrale de prêt, unique pour l'Angleterre ; elle représente un équipement très lourd : sur un terrain de 20 Ha, des bâtiments avec 120 km de rayonnages, employant 550 personnes, dotée d'un budget de 4 millions de £ (dont 1/4 payé par le produit des ventes). Elle acquiert 49.000 titres de périodiques courants, 55.000 volumes par an dont 9.000 actes de conférences, congrès, etc... et l'essentiel de la production anglaise.

Elle a reçu en 1974-75, 2.164.000 demandes de prêt qu'elle a pu satisfaire à 93 % (84 % sur son stock et 9 % en s'adressant à d'autres bibliothèques du réseau anglais).

Le chiffre des demandes pour 1975-76 a été de 2.471.000 ; si nous ne connaissons pas le chiffre des satisfactions, il peut être estimé aux environs de 2.200.000 au moins.

A noter que la BLLD est utilisée à plus de 10 % par des bibliothèques étrangères. Il y aurait eu en 1974-75, 3441 demandes de bibliothèques françaises, et 2.775 réponses positives.

— Outre la BLLD, existent des réseaux de prêts régionaux ; ces derniers avaient assuré 330.000 prêts en 1974-75. Signalons l'existence en Angleterre d'un excellent catalogue des périodiques reçus dans les bibliothèques anglaises, le BUCOP, outil de travail très complet.

Pour nous résumer, disons que pendant la période de référence, 1975, il a dû y avoir environ 2.500.000 prêts interbibliothèques en Angleterre, sans compter les centres de documentation.

4. LE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES EN ALLEMAGNE

Le système allemand est beaucoup plus décentralisé que le système anglais mais beaucoup mieux structuré que le système français (cf. *Betriebstatistik* du V.D.B., 1975).

Il repose sur les institutions suivantes :

— 3 bibliothèques nationales (Berlin, Francfort, Munich), qui, à elles 3, sont à peu près l'équivalent de notre BN.

Prêt-inter 1975 : 187.000

— 3 bibliothèques spécialisées (gestion à Kiel, agriculture à Hannover, médecine à Cologne), liées certes à des établissements d'enseignement supérieur, mais dont la mission fondamentale est le prêt-inter.

Prêt-inter 1975 : 355.000

— Les bibliothèques universitaires, dont une vingtaine sont subventionnées par la Deutsche Forschungsgemeinschaft (le CNRS allemand) pour constituer des fonds spécialisés assez exhaustifs.

Prêt-inter 1975 (ensemble des B.U.) : 705.000

— Les grandes bibliothèques de Land ou de Ville.

Prêt-inter 1975 : 170.000

Le réseau du prêt-inter s'appuie sur :

— 7 catalogues collectifs régionaux qui ont orienté 1.740.000 demandes en 1975, avec un taux de satisfaction de l'ordre de 80 %.

— Un catalogue collectif des périodiques reçus dans les plus grandes bibliothèques, et qui devrait s'accroître de plusieurs bibliothèques par an.

Pendant la période de référence, 1975, il y aurait eu de 1.400.000 à 1.500.000 prêts inter en Allemagne, là-aussi, sans compter les centres de documentation.

Si nous nous en tenons aux seules bibliothèques, les chiffres des prêts effectués seraient alors les suivants :

Angleterre, environ : 2.500.000

Allemagne, au moins : 1.400.000

France, environ : 130.000

Même en faisant intervenir les Centres de documentation, où la situation française est peut-être moins défavorable, on peut écrire que le prêt-inter est de 4 à 5 fois plus actif en Angleterre et en Allemagne qu'en France, alors qu'on attendrait naturellement le contraire puisque dans ces deux pays les bibliothèques locales sont beaucoup plus riches en documents que chez nous.

5. LE CALCUL DES COÛTS EXPRIMÉ EN TEMPS

— Les études allemandes. Une étude a été publiée dans une publication de la D.F.G. *Über-regionale Literaturversorgung von Wissenschaft und Forschung in der Bundesrepublik Deutschland*, Boppard, Harald Boldt, 1975, qui m'a été communiquée par ma collègue Suzanne Delrieu. Cette étude porte sur le temps passé à effectuer le prêt interbibliothèques dans les 3 B.U. de Karlsruhe, Sarrebrück et Tübingen. Elle donne les résultats suivants (en minutes) :

Emprunts	Karlsruhe	Sarrebrück	Tübingen	Moyenne
— personnel technique	27,3	18,3	23,8	23,1
— personnel service	22,6	17,6	13,7	17,9
Prêts				
— personnel technique	2,2	3,3	4,2	3,2
— personnel service	18,0	12,5	17,0	15,8
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	70	52	59	60

Les différences entre bibliothèques sont expliquées par les conditions hétérogènes de travail, de catalogues, de méthodes. Tirons-en que le temps passé par opération complète est de :

17,9 + 15,8 = 34 minutes environ pour le personnel de service

23,1 + 3,2 = 26 minutes environ pour le personnel technique

avec un temps moyen de 60 minutes pour l'ensemble. Et que le rapport Emprunt/Prêt est de 41/19 soit de l'ordre 2/3 — 1/3

— Les études à Nancy. Nous avons vu qu'en 1976 le temps passé pour le prêt inter avait été de 5230 heures pour le personnel technique et scientifique

2890 heures pour le personnel de service

que la même année, les volumes étaient de

4368 emprunts

4906 prêts

Si nous reprenons le rapport emprunt/prêt de 2/3 — 1/3 de l'étude allemande, le temps passé serait alors de

5200 heures pour les emprunts

2920 heures pour les prêts

soit 5200 : 4368 = un peu moins de 72 minutes par emprunt

2920 : 4906 = un peu moins de 36 minutes par prêt

avec un total de 107 minutes par transaction

En outre, dans le cadre de ces 107 minutes pour Prêt + Emprunt (P + E) la part respective des personnels

— technique : 5230 heures : 8120 (P + E) = 69 minutes

— service : 2890 heures : 8120 (P + E) = 38 minutes

Si le chiffre de 38 minutes pour le personnel de service contre 34 minutes dans l'étude allemande n'appelle aucun commentaire (les études n'ont pas été faites dans les mêmes conditions), on ne peut que se poser des questions sur le rapport entre les personnels techniques

69 minutes à Nancy

26 minutes en Allemagne.

Ces questions porteront sur les catalogues utilisés, la répartition des fonds entre bibliothèques, les méthodes certes.

Les rapports de volumes du prêt sont les suivants en 1975 :

Karlsruhe	3855	(10.340 étudiants)
Sarrebrück	14714	(11.238 étudiants)
Tübingen	13625	(16.000 étudiants)
Nancy	4906	(23.000 étudiants)

il s'agit donc de bibliothèques comparables.

— Les études anglaises. Elles ont été effectuées en novembre 1974 par Jill et Geoffrey Ford, *The Costs and supply delays of interlibrary loans at the Univ. of Lancaster library*, dans *BLL Review*, vol. 3, n° 2, avril 1975, p. 47-50.

Le problème des délais ne nous intéresse pas ici, mais il est à noter qu'il est à peu près toujours inférieur à une semaine avec la BLLD et d'environ 2 semaines par le prêt inter traditionnel. Il s'agit d'une étude de coût, qui inclut, outre les frais de personnel, des frais de fournitures, de photocopies et de télex.

Prix de revient moyen

— Monographies	1,29 £
— Séries	1,14 £
— Photocopies	1,01 £ en prêt traditionnel
	1,24 £ par BLLD

Faire une moyenne à 1,17 £ n'a aucun sens mais permet de simplifier. On peut enlever une partie de cette somme pour les charges annexes et ramener le coût du personnel à 1 £. Or, à cette époque, le salaire horaire du personnel, toutes charges comprises, était de 1,18 £. Il est alors facile de tirer le temps passé qui serait de l'ordre de 50 à 52 minutes par transaction, chiffre très proche du chiffre allemand, un temps plus court pouvant s'expliquer par la simplicité des transactions à opérer avec la BLLD.

6. UN ESSAI SUR LE PROBLÈME DES COUTS

— Cet essai a été tenté vers 1970 dans un ouvrage collectif anglais : *The Scope for automatic data processing in the British Library*, Londres, 1972, part 2, p. 381-385. L'étude fait intervenir 2 facteurs :

1. Un coût de base
 - achat des ouvrages et des périodiques
 - traitement et catalogage
 - maintenance du catalogue collectif
 - dépenses de fonctionnement et de locaux
2. Un coût spécifique du prêt inter
 - préparation des demandes
 - recherche des références
 - frais de port et d'emballage
 - photocopies
 - frais de retour.

Pour ce coût spécifique, l'étude faisait en outre intervenir les frais liés à l'emprunt du document à une autre bibliothèque de Londres, pour le prêter ensuite à l'extérieur.

- Pour la NLLST, bibliothèque centrale

(prix en £)	Séries	Photocopies	Ouvrages en langue anglaise
Coût de base	0,91	0,91	1,15
Coût du prêt	0,97	0,66	1,21

- Pour la NCL

	Sur son stock	D'une autre bibliothèque
Coût de base	4,54	0,53
Coût du prêt	1,53	2,63

- Pour les systèmes régionaux
Coût du prêt 2,00
- Nous pouvons aussi reprendre l'étude sur Lancaster (1974)
Coût du prêt, en moyenne 1,17
- enfin reprendre les chiffres bruts de la BLLD : budget 4 millions de Livres, prêt 2 millions environ (1974)
Coût du prêt + coût de base = 2,00 £

— Les estimations à Nancy. Nous avons dégagé le chiffre de 107 minutes pour le personnel, soit au taux horaire des salaires à Nancy, toutes charges confondues (30,30 F) un prix de revient de 54,00 F. A la fin du chapitre 2, § 1, 9, j'avais dégagé un ratio « produit fini », le prix de revient d'un ouvrage prêté ou communiqué, qui s'élevait à 30,00 F. On ne devrait pas tout à fait additionner les 2 chiffres, mais le risque d'erreur sera faible quand j'aurai avancé

● Coût de base	30,00
● Coût du prêt inter	54,00
	84,00 (pour 1976)

La comparaison avec les prix de Lancaster pour le coût du prêt inter et de la BLLD pour le coût total se passe de commentaire.

Pour clore ce chapitre, je pense pouvoir avancer que le cas de Nancy m'a toujours semblé très moyen dans la situation française, ni mieux, ni pire qu'ailleurs, et qu'une extrapolation au niveau national n'a rien de particulièrement osé.

7. CONCLUSION

— Nous avons vu que les structures sont différentes : très centralisée en Angleterre, moins en Allemagne, presque anarchique en France ; que l'Angleterre et l'Allemagne ont monté des réseaux et que leurs catalogues collectifs sont plus performants que les nôtres.

- Sur le plan des chiffres de transactions de prêt interbibliothèques, les bibliothèques anglaises et allemandes sont au moins 4 à 5 fois plus actives que les bibliothèques françaises.

- Sur le plan du temps passé par transaction, les chiffres anglais et allemands sont de l'ordre d'une heure, et les chiffres français du double.

- Sur le plan des coûts le rapport entre l'Angleterre et la France doit se situer aux environs de 1 à 3.

- Sur le plan comparaison Angleterre/Allemagne, la comparaison est toujours plus favorable pour l'Angleterre.

— Il nous reste à souhaiter pour la France :

- la création d'un Centre National de Prêt, peut-être divisé en 2 ou 3 spécialités. Avec un investissement plus important, ça reviendra moins cher que la situation actuelle,

- la mise en place rapide de catalogues collectifs plus performants que les catalogues actuels (le catalogue des périodiques de Médecine le démontre à l'évidence),

- la réforme des méthodes de travail qui vient d'ailleurs d'être amorcée par la « commission » télex.

— Je verrais alors plusieurs objectifs :

- Court terme : revitaliser ce qui existe (CCOE, IPPEC, catalogues régionaux et sectoriels), coordonner ces catalogues ; télex ; normalisation des démarches ; utilisation de la microfiche comme moyen de diffusion économique.

- Moyen terme : automatisation, réseau, catalogues collectifs nationaux.

- Long terme ; création du Centre National de Prêt, mes préférences allant à une structure à 3 sections (Lettres/Droit ; Sciences et Techniques ; Médecine).

4 - PROPOSITIONS

La situation des B.U. françaises est médiocre, probablement l'une des plus mauvaises des pays à civilisation dite avancée. La comparaison avec l'Allemagne, vue plus haut, est édifiante.

Mais s'il n'est pas question d'arriver au niveau des Universités allemandes au moins avant un quart de siècle, il est quand même permis de chercher à mettre un peu d'ordre chez nous.

J'ai démontré tout au long de ce rapport les aberrations de la politique française en matière de bibliothèques (peut être un chapitre de plus à ajouter au « Mal français »).

Il en est une sur laquelle il me faut revenir : les moyens dont disposent les Universités pour leurs bibliothèques ne sont consacrés, pour l'essentiel, qu'aux frais généraux : investissements, entretien, frais de papeterie, personnel.

A Nancy, en 1976 : frais généraux : 5,45 MF
 dépenses documentaires : 1,15 MF soit 17,4 %
 prix de revient d'un ouvrage consulté : 30,00 F

L'objet de l'étude suivante est de démontrer que toute augmentation se faisant, pour l'essentiel, au profit des dépenses documentaires, le pourcentage dépenses documentaires sur frais généraux augmente et que le prix de revient d'un ouvrage consulté diminue.

J'ai pu observer une évolution à Nancy, B.U. Sciences (mais l'évolution est la même dans les autres sections) : pour des raisons circonstanciées, (crédits d'équipement livres), on avait pu doubler le nombre de livres, surtout de niveau étudiant, mis à la disposition des lecteurs. Le nombre d'ouvrages prêtés a doublé aussitôt. C'est donc la médiocrité de nos fonds, surtout quantitativement, qui fait bouder les lecteurs.

Je me risque alors à une hypothèse : doublons le nombre d'ouvrages, et nous doublons le nombre de prêts.

En termes financiers, ça se traduit ainsi :

— Doublement des acquisitions d'ouvrages 1 ^{er} niveau : achat de 5.000 volumes	420.000
— Majoration de 12 % des moyens pour acquisitions d'ouvrages de recherche et périodiques	90.000
— Augmentation de 12 % des postes de personnel pour correspondre à ce surcroît de travail	378.000
— Frais généraux supplémentaires	12.000
	<hr/>
	900.000

Les dépenses documentaires augmentent de 44 % et la somme totale du prix de revient de la B.U. Nancy en 1976 passe alors de 6,6 à 7,5 MF soit 13,5 % d'augmentation.

Avec 13,5 % d'augmentation, j'obtiendrais, dans l'hypothèse, le doublement des « résultats » et le prix de revient d'un livre prêté passe alors de 30,00 à 17,00 F. Belle amélioration de productivité.

Je dresse alors le nouveau tableau suivant :

Nancy (valeur 1976) : frais généraux : 5,84 MF
 dépenses documentaires : 1,66 MF soit 22,1 %
 prix de revient d'un prêt : 17,00 F

Envisageons le problème à l'échelon national en 1976 :

— Frais de personnel : 120 + 12 % =	15,6 MF en plus
— Dépenses documentaires : 33 MF	
1 ^{re} tranche 40 % doublée : 26,4	
	=
2 ^e tranche 60 % + 12 % : 23,8	17,2 MF en plus
	<hr/>
	32,8 MF

soit une augmentation de 14 % par rapport aux 230 MF de prix total de revient des B.U.

D'où le tableau suivant :

Situation 1976 : frais généraux	197 MF	
dépenses documentaires	33 MF	soit 14,3 %
	<hr/>	
	230 MF	

Hypothèse en valeur 1976 :

frais généraux	212,6 MF	
dépenses documentaires	50,2 MF	soit 19,1 %
	<hr/>	
	263 MF	

En conclusion, avec une augmentation de 33 MF du prix de revient total des B.U. françaises (soit 14 %), on obtiendrait, dans l'hypothèse retenue, un doublement des résultats (prêts, communications...)

Toujours en valeur 1976, les chiffres du tableau Annexe 2 seraient ainsi modifiés :

(4 et 6) — Crédits francs courants et constants	73,6 MF
(7) — Ratio étudiants	90,7 F
(8) — Droits d'étudiants	10,0 F
(9) — Total crédits B.U. par étudiant	100,7 F

soit encore une baisse sensible par rapport à 1968 (108 F).

Evidemment, si cette étude devait servir de base à une revalorisation des crédits B.U., il faudra se rappeler que la situation s'est encore dégradée depuis 1976 et actualiser en conséquence.

CONCLUSIONS

On peut les résumer ainsi :

— Nous manquons de moyens, surtout en personnels et en crédits documentaires, et ce manque de moyens s'accroît d'année en année. Il faut bien voir que l'achat de documentation, non compris la reliure, absorbe moins de la moitié des dépenses de fonctionnement des B.U. Et que cette moitié est à partager à peu près également entre les périodiques indispensables à la recherche et les livres qui sont, eux, palpables et appréciables par les étudiants.

Il faut d'ailleurs nuancer, par discipline, cette répartition brute entre périodiques et livres très variable selon qu'on parle par exemple des Lettres ou des Sciences. Compte tenu des contraintes budgétaires, certaines B.U. Sciences consacrent tous leurs crédits aux périodiques et n'achètent que 20 à 50 ouvrages par an, ce qui n'est, certes pas, une situation normative.

— Paradoxalement, en refusant d'augmenter les crédits documentaires, l'État pratique une gestion dont le bilan est des plus médiocres : il engloutit 230 millions de francs par an dans les B.U., sans que celles-ci puissent faire autrement que d'en consacrer le plus clair (environ 85 %) aux frais généraux. Une entreprise privée, avec une telle pratique, se verrait sommée d'appliquer rapidement un redressement ou serait en faillite. On ne compensera ces frais généraux des B.U. qu'en leur permettant d'augmenter les achats documentaires.

— Quelle est la politique de l'État en matière de B.U. ? Nous avons émis bon nombre de réserves et de suggestions en matière d'investissements, de coopération interbibliothèques, de formation du personnel, de « productivité » des crédits.

Nous aimerions avoir été entendu : depuis 10 ans la situation se dégrade alors que c'est toute la formation des étudiants et la recherche universitaire qui sont en jeu. Y pense-t-on en haut lieu ?

Gérard Thirion

Directeur de la Bibliothèque
interuniversitaire de Nancy.

ANNEXE 1

Journal Officiel. Documents parlementaires n° 88.

Sénat. Séance du 22 novembre 1977.

Rapport général fait au nom de la Commission des finances... par M. Maurice Blin.

Tome III. Annexe n° 35. Universités par M. René Chazelle.

Extrait concernant les Bibliothèques, p. 53-60.

L'organisation de la Direction des bibliothèques a été sérieusement modifiée en application des décisions du Conseil des Ministres du 2 juillet 1975.

La lecture publique est devenue un service particulier dépendant du Secrétariat d'État à la Culture, puis au Ministère de la Culture et de l'Environnement. Les bibliothèques universitaires sont cependant restées rattachées au Secrétariat d'État aux Universités.

I — LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

Le coût de fonctionnement des bibliothèques universitaires a été estimé pour 1978 à environ 203,6 millions de francs, contre 182,8 millions de francs en 1977 (+ 11,3 %).

L'évolution, d'une année à l'autre, des crédits de personnel (+ 15,8 %) est la suivante :

Évolution des crédits de personnel.

Chapitres concernés	1977	1978 (prévisions)
	(En francs)	
Chapitre 31-61	92 817 736	109 393 245
Chapitre 31-62	6 837 590	7 622 359
Chapitre 31-91	10 562 728	(1) 9 731 077
Chapitre 31-94	5 029 647	(2) 4 322 721
Chapitre 33-90	6 209 293	7 991 505
Chapitre 33-91	5 587 693	8 097 157
Total	127 044 687	147 158 064

(1) Diminution résultant de l'incorporation d'une partie de l'indemnité de résidence dans le traitement principal et du transfert des crédits correspondants au chapitre 31-61.

(2) Diminution résultant de la titularisation d'auxiliaires dans le cadre du plan de résorption de l'auxiliaariat et du transfert des crédits correspondants au chapitre 31-61.

Les modifications apportées à la structure des emplois peuvent être ainsi résumées :

1) *Création de 5 emplois :*

- 2 emplois de conservateur ;
- 1 emploi de sous-bibliothécaire principal ;
- 2 emplois de chef magasinier.

2) *Création de 23 emplois* gagés sur les crédits de fonctionnement des bibliothèques universitaires et destinés à la résorption d'une partie des agents vacataires à temps complet :

- 2 emplois d'agent contractuel technicien « 1 B » ;
 - 1 emploi d'agent contractuel technicien « 5 B » ;
 - 19 emplois d'agent contractuel technicien « 8 B » ;
 - 1 emploi d'agent contractuel administratif « 4 D ».
- 3) *Transformation de 107 emplois :*
- 2 emplois de bibliothécaire contractuel en 2 emplois de conservateur ;
 - 15 emplois de sous-bibliothécaire en 15 emplois de sous-bibliothécaire principal ;
 - 65 emplois de sous-bibliothécaire en 65 emplois de chef de section ;
 - 25 emplois d'agent contractuel technicien « 9 B » en 25 emplois d'agent contractuel technicien « 8 B ».

L'évolution, d'un exercice à l'autre, des dotations de matériel et de fonctionnement peut être ainsi récapitulée :

Évolution des crédits de matériel et de fonctionnement

Chapitres concernés	1977	1978 (prévisions)
Chapitre 34 61	306 425	387 816
Chapitre 36-61	55 496 971	(1) 56 103 663
Total	55 803 396	56 491 479

(1) Après prélèvement d'un crédit de 822 201 F inscrit aux chapitres de personnel pour gager le coût de la création d'emplois pour les personnels « hors statut ».
La mesure nouvelle de fonctionnement s'élève en fait à 1 429 593 F.

La progression réelle de ces crédits en 1978 par rapport à 1977 ressort donc à 2,7 %.
Votre rapporteur souligne la modicité de cet accroissement ; il rappelle que le montant des dotations affectées au fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt et des bibliothèques municipales, inscrites au budget de la Culture, calculé également compte non tenu des dépenses de personnel, doit augmenter de 13,3 % en 1978 par rapport à 1977.

Un effort au moins identique aurait pu être accompli au profit des bibliothèques universitaires.

Votre rapporteur rappelle que les subventions de fonctionnement aux bibliothèques universitaires avaient été calculées, en 1976, par application des critères suivants :

- 1) Surface de planchers, à raison de 47 F par mètre carré ;
- 2) Effectif des étudiants, à raison de 20 F par étudiant ;
- 3) Nombre d'unités fonctionnelles, à raison de 10 000 F par unité en droit-lettres, 20 000 F en médecine-pharmacie et 30 000 F en sciences.

Ces critères avaient toutefois été assortis de certains correctifs afin d'assurer, dans tous les cas, une augmentation d'au moins 6 %.

En 1977 la reconduction des crédits de fonctionnement inscrits au budget au titre des bibliothèques universitaires a entraîné la reconduction dans les mêmes conditions de toutes les subventions.

L'évolution de 1968 à 1977 en francs courants et en francs constants, du montant des subventions de fonctionnement versées aux bibliothèques universitaires est la suivante :

Évolution, de 1968 à 1977, du montant des subventions de fonctionnement versées aux bibliothèques universitaires (chapitre 36-61)

Année budgétaire	Année universitaire	Effectif d'étudiants	Dotation en francs courants	Coefficient de concordance	Dotation en francs constants
1968	1967-1968	509 898	23 434 240	(1)	
1969	1968-1969	608 192	26 933 940	(1)	
1970	1969-1970	628 593	28 633 940	100	28 633 940
1971	1970-1971	672 854	29 864 645	105,9	28 200 797
1972	1971-1972	707 058	32 260 639	112,6	28 650 656
1973	1972-1973	738 053	35 013 141	121,3	28 864 914
1974	1973-1974	750 963	44 677 366	135,2	33 045 389
1975	1974-1975	773 092	51 387 766	152,6	33 674 813
1976	1975-1976	811 258	55 425 846	167,2	33 149 429
1977	1976-1977	821 591	(2) 55 496 971		

(1) Les coefficients de concordance entre francs courants et francs constants n'ont pas été publiés cette année par le service des statistiques pour les années antérieures à 1970.

(2) Si l'on tenait compte des crédits de fonctionnement servant à la rémunération d'agents vacataires, qui ont été transférés aux chapitres de personnel, la dotation globale serait de 56.867.172 F.

La dotation en autorisations de programme atteint, compte tenu des reports de crédits, 18,15 millions de francs en 1978, contre 14,90 millions de francs en 1977 (+ 21,8 %).

Ici encore, la progression demeure inférieure à celle des autorisations de programme allouées au profit des bibliothèques centrales de prêt et des bibliothèques municipales financées par le budget de la Culture (cette dernière dotation augmentant d'un exercice à l'autre, de 53,5 %).

Le bilan de l'effort de construction réalisé en 1977 et la nature des projets pour 1978 peuvent être ainsi décrits :

1. *Constructions livrées en 1977*

Les principales constructions qui ont été, ou seront, livrées en 1977 sont les suivantes :

Compiègne-Royallieu	1 100 m ²
Fort-de-France - Schœlcher	1 050 m ²
Paris, U.E.R. de médecine Bichat-Beaujon	2 625 m ²
Paris, U.E.R. de médecine Lariboisière-Saint-Louis, hôpital Villemin	1 792 m ²
L'Isle-d'Abeau, centre de traitement informatique des bibliothèques	3 375 m ²

2. *Constructions lancées en 1977*

Est programmée en 1977 la construction de la bibliothèque universitaire de l'U.E.R. de médecine du Kremlin-Bicêtre, superficie : 1 987 m², estimation prévisionnelle : 7 millions de francs.

3. *Prévisions pour 1978*

Les projets dont la réalisation est prévue en 1978 sont les suivants :

— bibliothèque de l'Université de Rouen, section Médecine-Pharmacie. La bibliothèque sera implantée au Madrillet dans un bâtiment indépendant proche de l'unité d'enseignement et de recherche, superficie : 2 600 m², estimation prévisionnelle : 6,1 millions de francs ;

— bibliothèque de l'Université de Corse sur le campus de Corte, superficie : 1 500 m², estimation prévisionnelle : 4,1 millions de francs.

4. *Besoins recensés*

Les besoins prioritaires en construction de bibliothèques universitaires intéressent :

- Angers, section Médecine ;
- Paris, Sorbonne, extension deuxième phase ;
- Reims, section Médecine.

Il importe, en effet, d'améliorer la sécurité des usagers et des collections de la bibliothèque de la Sorbonne.

II. - LES AUTRES BIBLIOTHÈQUES

Le Secrétariat d'État aux Universités assure également le financement des établissements suivants : Réunion des bibliothèques nationales, bibliothèques du Muséum national d'Histoire naturelle, du Musée de l'Homme, de l'Académie de médecine, de l'Institut, et les bibliothèques Byzantine, Mazarine et Lovenjoul.

Le montant des moyens de fonctionnement prévus pour 1978 atteint 92,6 millions de francs, contre 83,7 millions de francs en 1977 (+ 10,6 %).

L'évolution, d'un exercice à l'autre, des crédits de personnel (+ 11,4 %) est la suivante :

Évolution des crédits de personnel

Chapitres concernés	1977	1978 (prévisions)
	(En francs)	
Chapitre 31-61	43 290 355	50 645 532
Chapitre 31-62	3 573 119	3 884 256
Chapitre 31-91	6 507 568	(1) 5 316 754
Chapitre 31-94	2 212 577	(2) 1 920 001
Chapitre 33-90	3 829 279	4 316 480
Chapitre 33-91	3 447 453	3 922 704
Total	62 860 351	70 005 727

(1) Diminution résultant de l'incorporation d'une partie de l'indemnité de résidence dans le traitement principal et du transfert des crédits correspondants au chapitre 31-61.

(2) Diminution résultant de la titularisation d'auxiliaires dans le cadre du plan de résorption de l'auxiliaire et du transfert des crédits correspondants au chapitre 31-61.

La structure des emplois doit être ainsi modifiée en 1978 :

1) *Création nette de 3 emplois* destinés à la Bibliothèque nationale :

- 1 emploi de conservateur ;
- 1 emploi de chef de section ;
- 1 emploi de chef magasinier.

2) *Création de 3 emplois* destinés à la Bibliothèque nationale pour la résorption de personnels hors statut : 3 emplois d'agent contractuel administratif « 6 D ».

Ces emplois sont financés sur les crédits de fonctionnement de l'établissement.

3) *Transformation de 44 emplois* :

- 3 emplois de bibliothécaire contractuel en 3 emplois de conservateur ;
- 5 emplois de sous-bibliothécaire contractuel et 1 emploi d'assistant contractuel en 6 emplois de sous-bibliothécaire titulaire ;
- 12 emplois de sous-bibliothécaire en 12 emplois de sous-bibliothécaire principal ;
- 23 emplois de sous-bibliothécaire en 23 emplois de chef de section.

L'évolution en 1978 par rapport à 1977 des crédits de matériel et de fonctionnement est la suivante :

Évolution des crédits de matériel et de fonctionnement

Chapitres concernés	1977	1978 (prévisions)
Chapitre 34-61	200 371	247 405
Chapitre 34-62	766 116	766 116
Chapitre 36-61	19 965 311	(1) 21 622 823
Total	20 931 798	22 636 344

(1) Après prélèvement d'un crédit de 98 763 F inscrit aux chapitres de personnel pour financer la création d'emplois pour le personnel hors statut.

La mesure nouvelle s'élève en fait à 1 756 275 F. Sur cette somme, 1 672 000 F sont destinés au Centre d'études et de traitement informatique des bibliothèques (C.E.T.I.B.) de l'Isle-d'Abeau.

L'augmentation réelle de la dotation atteint donc seulement 8,6 % d'un exercice à l'autre.

A titre de comparaison, votre rapporteur rappelle que le montant de la subvention de fonctionnement allouée à la Bibliothèque publique d'information du Centre national d'Art et de Culture Georges-Pompidou doit progresser de 22 % en 1978 par rapport à 1977, atteignant ainsi 8,3 millions de francs, ce qui représente plus de 36 % du total des crédits de fonctionnement accordés à toutes les bibliothèques non universitaires financées par le Secrétariat d'État aux Universités.

Il demeure notamment souhaitable que les crédits accordés à la Bibliothèque nationale au cours du prochain exercice permettent à cet établissement de retrouver ou de dépasser, en francs constants, le montant de sa dotation de 1975 (9 058 292 F en 1975 et 8 812 279 F en 1976).

Les autorisations de programme, compte tenu des reports, doivent passer de 4,8 millions de francs en 1977 à 13,07 millions de francs en 1978. Cet accroissement apparent est le résultat d'opérations qui ont dû être différées en 1977 et programmées pour 1978.

Le bilan des constructions en 1977 et la nature des projets pour les années suivantes peuvent être ainsi précisés :

1. Bibliothèques de lecture publique

En ce qui concerne les bibliothèques de lecture publique : bibliothèques centrales de prêt et bibliothèques municipales, qui ont cessé de relever du Secrétariat d'État aux Universités depuis le 1^{er} janvier 1976, celui-ci se borne à assurer l'achèvement et la liquidation des opérations en cours à cette date.

Cette liquidation devrait être effective dès l'exercice 1977 en ce qui concerne les affectations d'autorisations de programme et en 1978 pour ce qui est des crédits de paiement (13,1 millions de francs sont prévus à ce titre, en crédits de paiement, au chapitre 66-70, article 60).

2. Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale constitue un grand établissement qui relève directement du Secrétaire d'État aux Universités.

Ses immeubles ressortissaient, jusqu'au 31 décembre 1976, au régime particulier des Bâtiments civils. Depuis le 1^{er} janvier 1977, ce régime particulier a cessé de s'appliquer.

En 1977, les investissements prévus dans les immeubles de la Bibliothèque nationale sont destinés aux opérations suivantes :

	(En millions de francs)
Immeuble en exploitation rue de Richelieu, travaux de maintenance divers	1
Immeuble Vivienne - Petits-Champs, études	2
Annexe de Redon, études	0,6

Il y a lieu de rappeler que l'immeuble Vivienne - Petits-Champs a été acquis par l'État en vue d'une extension sur place de la Bibliothèque nationale.

Il s'agit d'un important ensemble immobilier (16 000 mètres carrés de planchers) assez ancien, dont l'utilisation suppose une rénovation totale et un réaménagement complet. Les études sont inscrites à la programmation 1977. Les travaux sont estimés à 37 millions de francs dont une première tranche est prévue pour 1978.

Enfin, il est prévu de doter la Bibliothèque nationale de trois annexes en province, projets de décentralisation pris en considération par la D.A.T.A.R.

Le plus avancé est celui du Centre des « medias » (c'est-à-dire des supports de la pensée autres que le livre) de Redon dont les études sont inscrites à la programmation 1977. Ce projet est estimé à 12 millions de francs, dont 5 millions de francs pris en charge par le F.I.A.T.

Votre rapporteur insiste à nouveau, au sujet de l'équipement des bibliothèques, sur l'impérieuse nécessité de rénover complètement la bibliothèque vétuste de la Sorbonne. Cet établissement fonctionne dans des conditions de précarité telles que la sécurité des usagers risque, dès à présent, de ne plus pouvoir être assurée.

ANNEXE 2

Tableau comparatif des crédits 36-61 (subvention SEU) et des droits d'étudiants en valeur 1976.

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
<i>Année budgétaire</i>	<i>Année universitaire</i>	<i>Etudiants (en 1000)</i>	<i>Crédits (francs courants)</i>	<i>Indice INSEE</i>	<i>Crédits (francs constants 1976)</i>	<i>Ratio francs constants étudiants</i>	<i>Droits d'étud. 10 F indexés INSEE 1976</i>	<i>Total Ratio/étud.</i>
1968	1967-68	510	23 434	1,93	45 227	88,68	19,30	107,98
1969	1968-69	608	26 934	1,80	48 481	79,74	18,00	97,74
1970	1969-70	629	28 634	1,68	48 105	76,48	16,80	93,28
1971	1970-71	673	29 865	1,61	48 082	71,44	16,10	87,54
1972	1971-72	707	32 261	1,52	49 036	69,36	15,20	84,56
1973	1972-73	738	35 013	1,39	48 668	65,94	13,90	79,84
1974	1973-74	751	44 677	1,17	52 272	69,60	11,70	81,30
1975	1974-75	773	51 388	1,10	56 526	73,12	11,00	84,12
1976	1975-76	811	55 426	1,00	56 426	68,34	10,00	78,34
			+ 1 000 CNL					
1977	1976-77	822	55 497	0,90	52 647	64,05	9,00	73,05
			+ 3 000 CNL					
1978	1977-78	830	56.103	0,80 ?	48 426	58,34	8,00	66,34
			+ CNL					
			(3 000 ?)					
			+ 1 429					
			(reportés ailleurs)					

Soit un ratio par étudiant en baisse de 41,64 F soit 38,50 % de moins en 10 ans.

ANNEXE 3

Comparaisons en 1975 entre les moyens d'une B.U. allemande ramenée à une moyenne et la B.U. de Nancy

J'ai choisi 10 Universités allemandes comparables à Nancy : plus de 10.000 étudiants, relativement anciennes ; j'en ai tiré un profil moyen type (il s'agit de Bonn, Erlangen, Fribourg, Göttingen, Heidelberg, Karlsruhe, Sarrebrück, Stuttgart, Tübingen et Würzburg).

	<i>B.U. Allemande</i>		<i>B.U. Nancy</i>		<i>Rapport</i>
	<i>Nombre</i>	<i>Ratio/étud.</i>	<i>Nombre</i>	<i>Ratio/étud.</i>	
Nombre étudiants	14 950		23 000		
Personnel	110	7,3 %	78	3,4 %	2,14
Périodiques courants	6 610	4,42 %	2 700	1,17 %	3,77
Acquisitions documents	2,56 MF		1,0 MF		
Crédits reliure	0,375 MF	196 F	0,075	47,70 F	4,19
Volumes acquis par achat	18 560	1,25	6 200	0,27	4,62
Prêts et communications (sans prêt-inter)	260 000	17,4	192 000	8,3	2,12
Prêt inter : prêts	28 600	3,15	4 200	0,34	9,26
emprunts	18 500		3 530		
Crédit « personnel » par agent	61 160 F (1975)		40 380 (1976)		
Autres crédits fonct.	585 700 F	39,30	259 000	11,30	3,47

Il est plus difficile de comparer les crédits d'équipement, variables par définition d'une année sur l'autre pour une bibliothèque. Les chiffres sont les suivants : Allemagne 20,09 M. DM (72 F/étudiant) ; France : 23,4 MF (29 F/étudiant) soit un rapport de 2,5.